

Commission de Suivi de Site (CSS) du Jas-de-Madame, de la Glacière et du Jas de la Roque Commune de Villeneuve-Loubet. Réunion du 26 septembre 2025

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS SUIVANT L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 21 FÉVRIER 2023

Collège « Administrations »

GENEY Jean-Claude	Sous-Préfet de Grasse	
ORLANDINI Jean-Yves	Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Grasse	
BRUNO Elisabeth	Sous-préfecture de Grasse	Présente
ASTIER Olivier	DREAL PACA UD 06-83	Présent
LEFEVRE Jérôme	DREAL PACA UD 06-83, antenne des Alpes-Maritimes	Présent
CROUZILLES Damien	DREAL PACA UD 06-83, antenne des Alpes-Maritimes	Présent
MIHOUBI Marie	ARS	Présente
	DDTM	
	DDPP	

Collège « Collectivités Territoriales »

Titulaires

ROSSI Michel	Conseil départemental	
HEURA Philippe	Métropole Nice Côte d'Azur	
LUCA Lionnel	Communauté d'agglomération Sophia Antipolis	
DERMIT Jean-Pierre	Communauté d'agglomération Sophia Antipolis	
TOSSAN Georges	Communauté d'agglomération Sophia Antipolis	
BENASSAYAG Marie-Rose	Communauté d'agglomération Sophia Antipolis	

Suppléants

BENASSAYAG Marie-Rose	Conseil départemental	
GUIDON Corinne	Métropole Nice Côte d'Azur	
JOVER Serge	Communauté d'agglomération Sophia Antipolis	Présent
GARNIER Bernard	Communauté d'agglomération Sophia Antipolis	
LATY Christian	Communauté d'agglomération Sophia Antipolis	Présent
DELEAN Philippe	Communauté d'agglomération Sophia Antipolis	Présent

Collège « exploitant »

Titulaires

PEYROUTET Gilles	VEOLIA	Présent
FOURNIER Céline	VEOLIA	Présente
JACQUEMARD Emmanuel	VEOLIA	
MONTOROI Elodie	VEOLIA	Présente
FREGONA Gautier	VEOLIA	Présent

Suppléants

ROMAIN Christophe	VEOLIA	
LENCIONI Fabien	VEOLIA	

ROTINI Kristyna	VEOLIA	
NOE Elisabeth	VEOLIA	
DE COONGHE Yannick	VEOLIA	

*Collège « salariés »
Titulaires*

MUZARELLI Frédéric	VEOLIA	
--------------------	--------	--

Suppléants

TAHA Ayoub	VEOLIA	
------------	--------	--

*Collège « Riverains »
Titulaires*

BEGOU-PIERINI Francine	GADSECA	Présent
BIGNON Jean-Pierre	ASEB	Présent
JOVER Serge	ADEV	Présent
BLAY Georges	LEI GRANOUIE	

Suppléants

PETITJEAN Philippe	GADESCA	Présent
DUBLY Christophe	ASEB	
FROMENT Jean-Claude	ADEV	Présent
CHIAPELLO Louissette	LEI GRANOUIE	

Secrétaire CSS

JEAUNEAU Nicolas	CYPRES	Présent
------------------	--------	---------

Autres Présents non désignés dans l'arrêté préfectoral

Collège « Exploitant »

RIVE Xavier	VEOLIA	Présent
-------------	--------	---------

La réunion débute à 9h30. Monsieur Astier, chef de l'unité départementale des Alpes-Maritimes/Var de la DREAL, préside et introduit la séance. Il excuse Monsieur le sous-préfet de Grasse, qui devait présider la séance et qui a dû se désister pour un autre engagement professionnel.

FORMALITÉS STATUTAIRES - QUORUM

Nombre de membres : 21

Quorum : 11 (la moitié des voix délibératives)

NOMBRE DE PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

COLLÈGE ÉTAT (12 VOIX/PERS.) :	3 PRÉSENTS - 0 POUVOIR / 5 SOIT 36 VOIX / 60 VOIX
COLLÈGE COLLECTIVITÉS (10 VOIX/PERS.) :	3 PRÉSENTS - 0 POUVOIR / 6 SOIT 30 VOIX / 60 VOIX
COLLÈGE EXPLOITANT (12 VOIX/PERS.) :	4 PRÉSENTS - 0 POUVOIR / 5 SOIT 48 VOIX / 60 VOIX
COLLÈGE SALARIÉS (60 VOIX/PERS.) :	0 PRÉSENT - 0 POUVOIR / 1 SOIT 0 VOIX / 60 VOIX
COLLÈGE RIVERAINS (15 VOIX/PERS.) :	3 PRÉSENTS - 0 POUVOIR / 4 SOIT 45 VOIX / 60 VOIX

TOTAL : 13 PRÉSENTS NOMMÉS DANS L'AP ET 0 POUVOIR = 13 MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS SOIT 159 VOIX DÉLIBÉRATIVES SUR 300 - LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DÉLIBÉRER VALABLEMENT.

FORMALITÉS STATUTAIRES - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Monsieur Astier soumet le projet de compte rendu au vote des CSS, il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Résolution :

Le compte-rendu de la dernière CSS est approuvé

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 159

PRÉSENTATION DE VÉOLIA par Madame Fournier pour les deux anciennes ISDND (Diaporama en annexe)

Diapo 7 : Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)

Nous avons eu des échanges avec la DDTM au sujet du projet d'extension de l'arrêté APPB, les sites ont été exclus du projet.

Monsieur Jover : Quand vous parlez des sites, c'est uniquement la décharge ?

Madame Fournier : Oui les deux ISDND. Les périmètres de l'ICPE sont en dehors de l'APPB. Il s'agit de tout le périmètre des deux sites, bassins compris.

Monsieur Jover : Il faudra vérifier ça, et bien clarifier ce qui dans l'arrêté ou non. Ce n'est pas très clair.

Monsieur Astier : Les périmètres ICPE des deux anciennes ISDND ont été sortis de l'APPB. Nous mettrons l'arrêté en annexe au compte-rendu.

Monsieur Peyroulet : Nous ferons également un zoom détaillé pour montrer ce qui a été sorti de l'APPB et quelles installations y sont toujours (chemin d'accès, parking en haut).

Suivi environnemental

Diapo 12 : Suivi de la stabilité - Bassin lixiviats

Des déplacements, jugés inhabituels par le géotechnicien, ont été mesurés au niveau du bassin lixiviats, avec jusqu'à 6 mm en juin puis une inversion des déplacements. L'hypothèse avancée expliquant ce phénomène est un phénomène saisonnier, potentiellement lié à la pluviométrie.

Diapo 17 : Suivi des tassements

Le tassement le plus important est de -3.17 mètres entre 2011 et 2024 au point 8, c'est la zone avec la plus grande hauteur de déchets. Entre 2023 et 2024 le tassement est de 14 cm. Le tassement le plus faible est au point 5, où la hauteur de déchets est la plus petite, avec -0.91 cm depuis 2011, et 7 cm entre 2023 et 2024. Nous observerons ça encore pendant quelques années.

Diapo 18 : Eaux de ruissellement interne (ERI)

Pour la Glacière on a un fonctionnement par bâchées, avec la difficulté temporelle de recevoir les résultats des analyses (nécessaire pour pouvoir relâcher l'eau) entre deux pluies importantes. Cela a généré de nombreux débordements lors des épisodes pluvieux. Suite à la publication d'un APC en juillet, des travaux sont en cours pour transformer les deux bassins de collecte et stockage des ERI, en bassin écrêteurs.

Diapo 19 : Traitement des lixiviats

2024 était une année pluvieuse et il y a plus de production de lixiviats que les années précédentes.

Monsieur Petitjean : Pourquoi y-a-t-il une telle importance de la pluviométrie alors qu'il y a une géomembrane qui couvre tout ?

Madame Fournier : Il y a une forte importance de la pluviométrie sur le Jas de Madame car il n'y a pas de géomembrane en fond de casier. Nous sommes impactés par les eaux qui viennent en latéral. Le Jas de Madame c'est celui qui produit le plus, les lixiviats sont moins chargés car le massif de déchets est plus vieux et il y a un apport d'eau plus important.

Monsieur Jover : Avez-vous le détail pour la Glacière entre 2023 et 2024 ?

Madame Fournier : Je crois que nous étions à 3.000 m³ donc il y en a un peu plus aussi. La géomembrane est étanche mais ça rentre un petit peu lors des pluies. Il y a également l'impluvium des bassins qui est assez important et à prendre en compte. C'est de l'eau de pluie qui vient se mélanger aux lixiviats.

Monsieur Peyroudet : La configuration du site du Jas de Madame fait qu'on a obligatoirement des arrivées d'eau périphériques qui intègrent ce que l'on récupère de manière gravitaire. Nous sommes passés de deux années très sèches à une année 2024 pluvieuse.

Madame Begou-Pierini : Vous avez une alimentation par les fossés de colature qui entourent la décharge du Jas de Madame. Cela alimente le bassin de rétention.

Madame Fournier : Les canaux périphériques n'alimentent pas le bassin de lixiviats, mais sont dirigés vers l'extérieur.

Monsieur Jover : Vous avez beaucoup de sites avec des géomembranes, au même titre que la Glacière ?

Monsieur Peyroudet : Ces sites qui datent des années 2000 ont tous des étanchéités passives et actives. L'arrêté ministériel l'impose depuis 1997, tous les sites construits dans les années 2000 ont une étanchéité de fond de casier.

Monsieur Jover : Ce phénomène vous le voyez sur toutes les décharges ?

Monsieur Peyroudet : Oui exactement.

Monsieur Jover : Cela m'inquiète, je pensais que la Glacière était complètement étanche.

Monsieur Peyroudet : Nous sommes totalement transparents, la Glacière est totalement étanche, c'est une cocotte-minute, le Jas n'a pas de géomembrane au-dessous. Par contre la configuration de ces sites en fond de vallon, fait qu'on a obligatoirement des arrivées périphériques. Par ailleurs on ne traite pas les lixiviats en même temps qu'on les produit. En 2024 sont traités des lixiviats produits en 2023 par exemple.

Monsieur Jover : Je vous demande d'être plus précis dans votre graphe pour qu'on comprenne mieux.

Madame Fournier : Nous allons séparer les deux sites pour vous donner une évolution et pour une meilleure compréhension.

Monsieur Astier : Je vais revenir sur un point abordé lors de la dernière CSS et inscrit au compte-rendu. Madame Fournier précisait que « le site du Jas de Madame est moins étanche, en l'absence de géomembrane en fond de casier, ce qui n'est pas le cas à La Glacière. Il y a de l'eau produite par les déchets mais il s'agit surtout d'eaux qui s'infiltrent dans le massif de déchets. » Monsieur Jover cela avait été dit la dernière fois, vous avez l'air de découvrir que l'eau s'infiltré.

Monsieur Jover : Que l'on augmente de 25% la quantité de lixiviats ça me surprend.

Monsieur Peyroudet : Nous allons détailler les deux sites où les phénomènes ne sont pas les mêmes. Nous essaierons de vous faire un calcul avec l'impact d'une année très peu pluvieuse avec l'évaporation dans les bassins, à l'inverse l'impact de la pluie sur les bassins et les lixiviats. Sur la Glacière cela répondra à vos inquiétudes. Au Jas de Madame c'est un phénomène plus impacté sur les conditions météo.

Monsieur Astier : Toutes les questions posées en CSS, et qui ont fait l'objet de réponses argumentées, ne devraient pas être posées l'année suivante. Il faut être constructif dans nos échanges.

Diapo 20 : PFAS

Nous avons réalisé une campagne de mesure sur 3 mois consécutifs au niveau des perméats après traitement par osmose inverse (seuls effluents rejetés dans le milieu naturel). Les mesures montrent des valeurs inférieures aux limites de quantification définies par l'arrêté ministériel. Un arrêté ministériel va paraître pour encadrer le suivi pérenne de ces polluants.

Diapo 22 : Surveillance des eaux superficielles et souterraines

Les résultats d'analyses ne mettent pas en évidence d'impact du site sur l'environnement : les concentrations mesurées sont globalement inférieures ou proches des valeurs de référence.

Un nouveau piézomètre a été installé en aval du bassin ERI au Jas de Madame. Les valeurs COT y sont plus élevées que sur les autres piézomètres, tout en restant inférieures aux valeurs de références des eaux brutes destinées à la consommation humaine.

Monsieur Jover : Vous ne mesurez que le COT ?

Madame Fournier : Non il y a plusieurs paramètres mesurés mais c'est le seul paramètre pour lequel les valeurs sont différentes pour le nouveau piézomètre par rapport aux autres.

Diapo 25 : Suivi du biogaz

On note une baisse de la production de biogaz depuis la fermeture des deux décharges.

Monsieur Jover : On ne voit pas d'impact de l'augmentation des lixiviats sur la production de biogaz.

Madame Fournier : Non il n'y a pas d'impact. On observe une baisse du débit, nous avons arrêté en 2023 une des 3 torchères et les deux existantes sont suffisantes.

Diapo 27 : Incidents

Les 6 fiches incidents sur la Glacière correspondent aux débordements des bassins ERI, liés au système de bâchées. La nouvelle solution sera opérationnelle dans quelques semaines., l'idée est qu'il n'y ait plus de stockage, cela s'écoule en même temps que la pluie.

Monsieur Jover : Comment cette solution est-elle validée ?

Monsieur Astier : Une visite de récolement par l'Inspection des ICPE est prévue à l'issue des travaux.

Madame Fournier : Nous vous communiquerons la fin des travaux. Les éléments mesurés en continu sont les mêmes qu'au Jas de Madame (température, pH, conductivité). D'autres mesures sont réalisées de manière trimestrielle.

Diapo 30 : Pilote de phytoépuration

Un PAC a été déposé à l'été 2024 concernant le projet d'installation de ce pilote en 2026 sur site. Son objectif est de préparer le site à la sortie de post-exploitation prévue en 2030 en proposant une solution industrielle de phytoremédiation après 1 à 2 ans d'essais.

Monsieur Jover : Il s'agit donc d'un pilote ?

Monsieur Peyrouet : Oui l'objectif est de tester plusieurs modèles pour pouvoir proposer celui qui sera le plus adapté à notre exploitation pour la sortie de post-exploitation en 2030 pour le Jas de Madame. C'est à adapter, tester et calibrer.

Monsieur Jover : Donc la sortie de post-exploitation en 2030 ça sera bon ?

Madame Fournier : Nous y travaillons.

Monsieur Astier : Veolia y travaille et le moment opportun l'administration regardera s'il y a lieu de proroger ou non. Aujourd'hui la DREAL n'a pas les éléments pour savoir s'il faudra proroger ou pas.

CENTRE DE TRI (VEOLIA) par Monsieur Rive

Environ 130.000 tonnes ont été traitées en 2024, ce qui en fait un site important de gestion des déchets sur le territoire, avec environ un tiers pour le quai de transfert, le reste correspondant au centre de tri et de préparation.

Diapo 39 : Travaux réalisés

Monsieur Jover : La réfection du parking remorques PL est lié au problème d'étanchéité c'est ça ?

Monsieur Rive : En partie oui. Les eaux récupérées partent dans un débourbeur/déshuileur puis sont envoyées en station d'épuration.

Diapo 43 : Suivi environnemental

La gestion des eaux pluviales s'effectue via 3 points de rejets au Mardaric.

Monsieur Jover : Vous faites les analyses à quelle fréquence ?

Monsieur Rive : C'est une analyse annuelle. Les eaux du parking PL ne sont pas rejetées mais partent en traitement.

Madame Begou-Pierini : La loi demande d'envoyer ces rejets en bassins de rétention.

Monsieur Rive : Cette zone accueille des poids lourds chargés d'ordures ménagères, on considère donc que les eaux de ruissellement sont trop souillées, par précaution elles sont collectées et envoyées en traitement. Elles ne vont pas dans le Mardaric.

Monsieur Jover : Et pour les deux autres zones ?

Monsieur Rive : Ce sont des zones de stockage des déchets. Il y a également des équipements de traitement avant rejet.

Monsieur Jover : Vous les avez contrôlés monsieur Astier ces rejets ? Vous voyez où c'est ?

Monsieur Lefevre : Nous les avons visualisés en inspection, à la dernière inspection il n'y avait pas de souci.

Monsieur Jover : C'est important puisque nous avons eu des événements sur le Mardaric.

Monsieur Lefevre : J'ai regardé puisqu'on en a parlé l'année dernière. Il y avait deux sujets, un problème d'odeur et un problème de dépôt bleuté sur les rives du Mardaric. Apparemment les deux événements n'avaient rien à voir. Pour les dépôts bleutés il avait été acté que c'est un problème de malveillance. Pour l'odeur, le problème venait du fait que les eaux collectées dans un bassin y sont restées trop longtemps et la fermentation y a généré des odeurs. Des analyses réalisées sur les rejets ont montré par la suite que les eaux rejetées étaient conformes.

Diapo 45 : Incendie du 16 mars 2025

L'incendie n'a touché que la zone stockant des DEEE.

Monsieur Jover : L'incendie de Valazur à Nice a-t-il eu des conséquences sur votre site ?

Monsieur Rive : Le site traite une partie des déchets éco-maison (matelas, canapés, etc.). Eco-maison a utilisé une autre filière, mais le volume a ponctuellement augmenté, nous avons dû freiner d'autres apports pour éviter de se trouver en situation de crise. Cela a été tendu pendant un mois et nous voyons le bout du tunnel. Tous les sites en amont de Valazur restent dans une activité correcte et réglementaire.

Monsieur Jover : Vous n'avez plus de déchets liés à l'incendie ?

Monsieur Rive : Non, tout a été évacué.

Monsieur Jover : Qu'en est-il du flux de camions ?

Monsieur Rive : Les premiers jours nous avons augmenté notre stock puisque l'exutoire n'était plus accessible, puis nous avons freiné nos apports pour ne pas être en surplus.

Monsieur Petitjean : Il manque 2 tonnes entre les déchets verts reçus et les déchets sortants, pourquoi ?

Monsieur Peyroutet : Quand on broie les déchets il y a un phénomène d'évaporation qui est très important.

Monsieur Petitjean : Il est dommage que le compost produit parte en Occitanie, nous en avons besoin également en local.

PRÉSENTATION DE LA DREAL PAR MONSIEUR LEFEVRE - CENTRE DE TRI

(Diaporama en annexe)

L'inspection du 17 octobre 2024 a constaté plusieurs écarts qui ont été levés par l'administration suite aux compléments de l'exploitant.

Diapos 5-6 : L'inspection du 17/03/2025 faisant suite à l'incendie survenu dans la nuit du 15 au 16 mars a donné lieu à plusieurs constats :

- Ressources en eau suffisantes pour éteindre l'incendie
- Eaux d'extinction partiellement collectées
- Pas de trace visuelle de pollution dans le Mardaric
- Défauts organisationnels

Un arrêté de mesures d'urgence a été pris le 20 mars 2025 et a imposé la mise en sécurité du site, la gestion des eaux d'extinction d'incendie et l'évacuation des déchets calcinés, des mesures compensatoires temporaires pour se prémunir du risque incendie, l'analyse contradictoire des moyens de lutte contre l'incendie du site et la mise à jour de l'organisation (astreinte), la définition des modalités temporaire de poursuite de l'activité de transit de DEEE et d'un projet de remise en service du hangar DEEE, la remise d'un rapport d'accident et une étude de l'impact environnemental de l'incendie.

Une nouvelle inspection a eu lieu le 03/07/2025 sur les suites données à l'arrêté de mesures d'urgence.

Monsieur Jover : Les pompiers ont fait la demande de pouvoir se fournir en eau dans le Mardaric, c'est bien que la ressource en eau n'était pas suffisante.

Monsieur Rive : Le site est équipé de poteaux incendie avec une grosse réserve d'eau mais les pompiers ne s'y sont pas branchés. Un autre bâtiment que celui impacté est en extinction automatique avec une réserve de 1 200 m³ d'eau, mais cette réserve n'était pas connue des pompiers. Il y a une réserve de 120 m³ de l'autre côté qui était disponible mais la connexion n'était pas assez claire. Nous allons faire des connexions simples et explicites pour les pompiers. Il s'agit d'une erreur de transmission d'information auprès des pompiers.

Monsieur Jover : Les pompiers n'avaient pas les plans.

Monsieur Rive : Le SDIS avait bien les plans, mais cela n'avait pas été transmis à la caserne. Les plans n'ont pas non plus été fournis aux pompiers à l'entrée du site à cause de la forte situation de stress.

Monsieur Astier : Parmi les points importants du retour d'expérience il y a la préparation des documents et leur transmission, ainsi que les exercices à réaliser pour tester le facteur humain. Plus on teste plus les intervenants sur site sont en confiance, afin de répondre dans un délai assez court qui permettra de déclencher des moyens un peu plus importants si nécessaires.

Monsieur Rive : Nous prévoyons désormais des exercices en dehors des heures d'activités du site.

Monsieur Jover : Ce problème d'incendie sur les DEEE arrive sur de nombreux sites. Il faudrait peut-être stocker ces déchets ailleurs pour éviter cet emballement thermique.

Monsieur Astier : Il y a de nombreux échanges avec les exploitants sur ce point et il y a un vrai sujet, notamment dans la collecte où le tri n'est pas optimal. Sur cet incendie, l'objet à l'origine du feu a-t-il été identifié ?

Monsieur Rive : Non. Nous supposons qu'il s'agit d'une batterie lithium mais on ne sait pas. Désormais chaque caisse-palette est passée à la caméra thermique pour déceler au mieux les risques d'échauffement à l'entrée du site.

Monsieur Jover : Nous attendons les résultats des analyses de fumées, pouvons-nous les avoir ?

Monsieur Astier : Nous avons les analyses du SDIS, les conclusions sont communicables mais je ne suis pas certain que l'ensemble des analyses réalisées soient communicables au grand public. Le plus important est d'obtenir une synthèse avec la conclusion de ces analyses.

Monsieur Lefevre : Le rapport d'inspection est accessible sur Géorisques et reprend les conclusions de ces analyses. Il sera transmis aux membres de la CSS.

Inspection du 17/03/25 : https://georisques.gouv.fr/webappReport/ws/installations/inspection/eaiu4hbX9OMSEtWy5rNezwt9KAYN1dKh_

Inspection du 03/07/25 : <https://georisques.gouv.fr/webappReport/ws/installations/inspection/BQ5EzViPtVvV9qWM7aEWQCvdgqaMF4yT>

Monsieur Jover : Quand il y a eu l'incendie, les pompiers ont eu peur d'une pollution de la nappe alluviale. L'alimentation en eau potable a été déportée dans l'urgence sur le puits profond (où la conductivité n'est pas la même), mais la communication a été défailante. L'ARS a bien été informée, mais pas la CASA qui a pourtant la compétence eau. Il y a eu un gros manque de communication entre la prise de décision sur le terrain et les collectivités qui ont la compétence.

Monsieur Delean : En effet le centre de tri est dans le périmètre de protection rapprochée des puits de captage.

PRÉSENTATION DE LA DREAL PAR MONSIEUR CROUZILLES - ISDND

Diapo 10 (ISDND Jas de Madame et Jas de la Glacière)

Une inspection a été réalisée le 06/03/2025 sur les deux sites. Les non-conformités relevées ont toutes fait l'objet d'actions correctives de la part de l'exploitant.

Il n'y a pas d'inspections prévues pour 2026 dans le plan pluriannuel d'inspection qui demande une inspection tous les trois ans. Néanmoins il sera opportun de prévoir une visite sur les deux sites en fonction de l'avancée des travaux, notamment à propos du PAC « gestion des ERI » sur la Glacière pour répondre aux problèmes de débordement du bassin d'eau pluviales.

Les différents points à l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 11h40.

POUR LE PRÉFET ET PAR DÉLÉGATION,
LE CHEF DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES ALPES MARITIMES ET DU VAR



Olivier ASTIER